Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_009-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_009

Développement économique
Création/aménagement de l'aire de covoiturage
Requalification de la ZI de Pont Min à Le Faouët – Dossier Fonds Vert

Le programme de travaux de la ZI de Pont Min au Faouët a été arrêté lors du COPIL du 18 septembre 2025 (validation de la phase PRO). Le chiffrage des travaux, avant le lancement du marché de travaux, est estimé par la maitrise d'œuvre (COE) à 745 458,00 € HT.

Le programme de travaux comprend :

- la réfection de la voirie sur le secteur « Est » avec la création d'une voie douce (piétons et cycles) ;
- la création d'une aire de covoiturage ;
- le renouvellement de la signalétique sur la zone ;
- des interventions sur la signalétique des RD en entrée de zone.

Les travaux pour la création et l'aménagement de l'aire de covoiturage sont chiffrés à **66 290,00 € HT.**

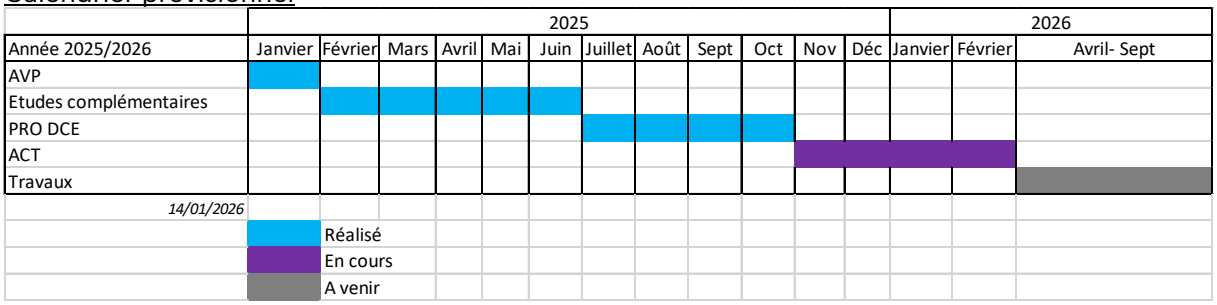
Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_009-DE

CHIFFRAGE TRAVAUX - PHASE PRO

Aménagement aire de covoiturage	
TRAVAUX DE PRÉPARATIONS GÉNÉRALE	22 000,00 €
ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES	3 500,00 €
BORDURES	3 600,00 €
VOIRIE	34 650,00 €
ESPACES VERTS	960,00 €
SIGNALISATION	1 580,00 €
Sous total HT	**66 290,00 €**

L'appel d'offres pour le marché travaux est en cours avec une réception des offres en février 2026, avec un démarrage des travaux prévus pour le printemps 2026 pour une durée de 6/8 mois.

Calendrier prévisionnel



Financement

Roi Morvan Communauté peut prétendre à un soutien financier pour cette opération au titre du FONDS VERT « création de l'aire de covoiturage ». En fonction de l'enveloppe qui sera attribuée au fonds verts 2026, le taux de financement des projets éligibles et retenus pourra être compris entre 20 % et 50 % sur l'assiette éligible, hors taxe.

Dépenses HT		**Recettes**	**20%**	**50%**
Travaux	66 290,00 €	Etat Fonds Verts entre 20 à 50%	13 258,00 €	33 145,00 €
		Autofinancement	53 032,00 €	33 145,00 €
Total HT	**66 290,00 €**	**Total HT**	**66 290,00 €**	**66 290,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;**
- **d'autoriser la Présidente à solliciter le soutien de l'Etat au titre du Fonds Verts ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer les documents afférents.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:39:51 +01'00'